

Envoyé en préfecture le 16/05/2026

Reçu en préfecture le 16/05/2026

Publié le 18/05/2026

ID : 074-217400704-20260512-D2026_59-D2



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2026 - 59

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du conseil
municipal : 05 mai 2026

**OBJET : MODIFICATION DES
COMMISSIONS MUNICIPALES**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai,
le conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la
mairie, sous la présidence de Monsieur
Jérôme TRONCHON, maire,

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
PLEYNET J.P. CHANTELOT C. BILLARD
G. MOUTHON S. DE GELDER M.
GAZARYAN E. RODRIGUES LAURO D.
RENAULT A. CHANTELOT L. RACINE
FREIXENET M. BALBO A. GUY E.
VEYRAT V.**

**EXCUSÉS : CONSTANTIN V. « pouvoir à de
PROYART A. » VIRGILI J. « pouvoir à
RENAULT A. » GEROUDETA. « pouvoir à
VEYRAT V. » LAFFONT V.**

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° D 2026 – 23 en date du 20 mars 2026 décidant de la constitution et de la composition des commissions municipales, conformément aux articles L 2121-22 et L 2121 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le maire propose de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

- Gouvernance – finances – communication – culture tourisme – patrimoine
- Associations – sports – manifestations
- Affaires sociales – logement – santé
- Développement durable – éco-citoyenneté - Travaux bâtiments et voirie – sécurité – environnement – éclairage public

Monsieur le maire rappelle également que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission est variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

entendu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MAINTIENT les commissions municipales suivantes :

- 1 – Gouvernance – finances – communication – culture tourisme – patrimoine
- 2 – Associations – sports – manifestations
- 3 – Mobilité – urbanisme
- 4 – Affaires sociales – logement - santé
- 5 – Développement durable – éco-citoyenneté - Travaux bâtiments et voirie – sécurité – environnement – éclairage public
- 6 – Affaires scolaires – jeunesse – petite enfance

RAPPELLE que Les commissions municipales sont composées au maximum de treize membres, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions ;

DECIDE, après appel à candidatures pour chacune des commissions de ne pas procéder au scrutin secret ;

MODIFIE la composition des commissions comme suit :

1 – Gouvernance – finances – communication – culture tourisme – patrimoine : 12 membres : PARIS Audrey, CHANTELOT Laura, GAZARYAN Elana, BAARSCH Chantal, ZANNI Françoise, CHANTELOT Christian, GEROUDET Alexandre, RODRIGUES LAURO Diogo, CONSTANTIN Vincent, DE GELDER Masja, BALBO Andrea et GUY Elliot ;

2 – Associations – sports – manifestations : 9 membres : PLEYNET Jean-Paul, BILLARD Gilles, LAFFONT Valérie, MOUTHON Sylvie, RENAULT Antoine, DE GELDER Masja, PARIS Audrey, BALBO Andrea : RODRIGUES LAURO Diogo ;

3 – Mobilité – urbanisme : 11 membres : de PROYART Aubert, CONSTANTIN Vincent, ZANNI Françoise, VIRGILI Julie, RODRIGUES LAURO Diogo, DE GELDER Masja, BILLARD Gilles, MORAND François, PARIS Audrey, RACINE FREIXENET Missia et GUY Elliot ;

4 – Affaires sociales – logement - santé : 8 membres : BAARSCH Chantal, GAZARYAN Elana, BILLARD Gilles, LAFFONT Valérie, MOUTHON Sylvie, CONSTANTIN Vincent, VEYRAT Victor, PARIS Audrey

5 – Développement durable – éco-citoyenneté - Travaux bâtiments et voirie – sécurité – environnement – éclairage public : 13 membres : MORAND François, CHANTELOT Christian, DE GELDER Masja, GEROUDET Alexandre, PLEYNET Jean-Paul, de PROYART Aubert, RODRIGUES LAURO Diogo, LAFFONT Valérie, PARIS Audrey, RACINE FREIXENET Missia, GUY Elliot, VEYRAT Victor, ZANNI Françoise ;

Envoyé en préfecture le 16/05/2026

Reçu en préfecture le 16/05/2026

Publié le 18/05/2026

ID : 074-217400704-20260512-D2026



6 – Affaires scolaires – jeunesse – petite enfance : 11 membres : ZANNI Françoise, MOUTHON Sylvie, RENAULT Antoine, VIRGILI Julie, CONSTANTIN Vincent, RODRIGUES LAURO Diogo, BAARSCH Chantal, GAZARYAN Elana, DE GELDER Masja, PARIS Audrey, VEYRAT Victor.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François MORAND', written over a faint horizontal line.

Le maire
Jérôme TRONCHON

